

En raison de la situation sanitaire actuelle, le CNC met progressivement en place le télétravail pour un certain nombre d'agents afin d'assurer une continuité du traitement de vos demandes.

La direction de l'audiovisuel met tout en œuvre pour procéder prioritairement à la notification des comptes automatiques, au paiement des aides attribuées, et au maintien de toutes les commissions, ainsi que le traitement des dossiers en cours.

Par ailleurs, nous avons conscience, compte tenu du contexte, que certains délais réglementaires (déclarations de diffusion, autorisations préalables ou définitives, agréments crédits d'impôts) ne pourront être respectés et nous étudions actuellement la question de leur possible assouplissement.

Nous serons également amenés à modifier les modalités de dépôt des dossiers et les calendriers des commissions et invitons pour cette raison les auteurs et les producteurs à **consulter fréquemment le site du CNC qui sera mis à jour de façon régulière** :

<https://www.cnc.fr/professionnels/aides-et-financements/audiovisuel/secteur-audiovisuel>

## 1. Dépôt des dossiers

L'ensemble des demandes d'aides seront désormais traitées de façon entièrement numérique. Aucun dossier ne doit être déposé dans les locaux du CNC jusqu'à nouvel ordre. Nous allons donc être amenés à vous demander de nous renvoyer des éléments que vous avez parfois déjà fournis.

Par ailleurs les demandes seront centralisées par les chefs de service ou les personnes référentes qui répartiront les demandes auprès des chargés de mission.

### Fonds de soutien audiovisuel (automatique et sélectif)

**Pour les demandes déposées au CNC avant le 16 mars et en attente de traitement** (sélectif ou automatique), et pour toute nouvelle demande (automatique), les dossiers devront être transmis par mail **aux chefs de service et personnes référentes listées** ci-dessous, et non directement aux chargé(e) de mission habituel(e)s.

Merci de respecter les consignes suivantes :

- Envoi par mail uniquement (et non WeTransfer ou autres plateformes, inaccessibles depuis le réseau CNC)
- Envoi du mail uniquement à : Anne d'Autume (documentaire et magazine), Alice Delalande (fiction et animation), ou Tatiana Fouque (Spectacle vivant) qui répartiront auprès des équipes.
- Un seul dossier par mail
- Un seul fichier PDF par projet
- Respecter l'ordre suivant pour la mise en forme du dossier : Formulaire / Pièces administratives / Dossier artistique
- Nommer le fichier pdf en respectant l'ordre suivant : N°SOFI – Genre – AP/AD/Prépa - Producteur – Titre (Exemple : 2017-123 – Documentaire – AD – Société de production – Titre du film)
- Préciser dans l'objet du mail : Demande d'AP / d'AD / Aide prépa – Producteur – Titre – Nom du chargé(e) de mission habituel(e)

## 2. Commissions sélectives du fonds de soutien audiovisuel

La direction de l'audiovisuel a mis en place un nouveau calendrier et de nouvelles modalités de dépôt durant la période de confinement.

**Vous trouverez prochainement les informations détaillées relatives à chaque commission sur la page internet lui étant dédiée.**

Voici d'ores et déjà un résumé des modifications de **calendrier des commissions sélectives** :

- **Documentaire-magazine** : les commissions et dépôts sont repoussés d'un mois :  
La commission initialement prévue le 19 mars aura lieu le 23 avril (dépôt clos)  
Le prochain dépôt est le 14.04.2020, il concernera la commission du 19.05.2020.
- **Fiction-animation** : la commission du 02.04.2020 est maintenue.
- **Spectacle vivant** : la commission du 02.04.2020 est reportée au 14.05.2020.  
Cette commission examinera deux dépôts lors d'une même séance.
- **Vidéomusique** : la nomination des nouveaux commissaires est en cours.  
Les dates de commissions seront communiquées très prochainement.

Les commissions se tiendront par visioconférence durant la période du confinement.

Les dépôts de dossiers seront entièrement dématérialisés.

**Merci de vous reporter sur les pages internet des soutiens concernés qui seront mise à jour très prochainement.**

## 3. Commissions sélectives du Fonds d'aide à l'innovation (fiction et animation)

L'ensemble des **demandes d'information, de suivi de dossier, de report**, mais aussi les envois de **rendus pour versement de solde** doivent être adressés de manière exclusivement dématérialisée aux interlocuteurs habituels du Fonds d'aide à l'innovation. L'instruction des dossiers de rendu et les versements de solde des subventions sont, pour l'heure, une priorité de l'équipe.

- **Les commissions du mois d'avril sont maintenues**, elles se tiendront aux dates initialement prévues :
  - o Commission Animation (concept-écriture) : 1<sup>er</sup> avril
  - o Commission Fiction (réécriture, développement, COCO-I) : 9 avril
- **Le dépôt animation (développement – réécriture)**, prévu du 8 au 10 avril, est **maintenu et étendu du 8 au 15 avril**.
- **Le dépôt fiction (concept-écriture)**, prévu du 24 au 28 avril, est reporté à une date qui reste à déterminer.

Ils se feront de manière entièrement dématérialisée. **Merci de vous reporter sur les pages internet des soutiens concernés qui seront mise à jour très prochainement.**

## 4. Contacts

- [Camille.Beaudelot@cnc.fr](mailto:Camille.Beaudelot@cnc.fr) : soutien audiovisuel sélectif au documentaire/magazine et fiction/animation ;
- [Tatiana.Fouque@cnc.fr](mailto:Tatiana.Fouque@cnc.fr) : vidéomusiques et soutien sélectif aux adaptations audiovisuelles de spectacle vivant ;
- [Anne.Dautume@cnc.fr](mailto:Anne.Dautume@cnc.fr) : soutien audiovisuel automatique au documentaire ;
- [Alice.Delalande@cnc.fr](mailto:Alice.Delalande@cnc.fr) : soutien audiovisuel automatique à la fiction ou à l'animation ;
- [Marie.Mas@cnc.fr](mailto:Marie.Mas@cnc.fr) : soutien audiovisuel automatique aux adaptations audiovisuelles de spectacle vivant ;
- [Louis.jacobee@cnc.fr](mailto:Louis.jacobee@cnc.fr) : Fonds d'aide à l'innovation audiovisuelle (FAIA) en fiction & animation ;
- [Estelle.Pommereau@cnc.fr](mailto:Estelle.Pommereau@cnc.fr) : crédit d'impôts audiovisuel (CIA).